

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
 PAR TRIMESTRE.
 Pour La Haye. fl. 7.— Payable
 à la province. 8.— d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
 Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
 y compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
 à La Haye, Spui, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,

Chez M. van Weelden, libraire, et
 chez les Héritiers Doorman,
 libraires, Lange Pooten, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction franc de post.

LA HAYE, JEUDI 18 JANVIER.

Revue Politique.

Les bruits de changement ministériel sont de nouveau à l'ordre du jour à Paris. Avant-hier, on s'entretenait sérieusement de la rentrée aux affaires du cabinet Cavaignac, moins le président du conseil, et avec la seule substitution de M. Passy à M. Troude. On trouve l'aveu pour le département des finances. Mais les journaux les mieux informés assurent qu'il n'en est rien. Que l'assemblée nationale veuille renverser le cabinet, que le cabinet ait un immense désir de se débarrasser de l'assemblée, ce n'est pas douteux, mais, de part et d'autre, on s'observe avec une extrême réserve. Tout le monde reconnaît qu'une grande révolution est ouverte, et que les deux camps se préparent à un des deux adversaires, et que vaincu par l'autre. On ne sait encore rien de précis sur la signification ou la portée des mesures d'armement qui s'effectuent à Toulon. Il est fort possible cependant que les explications, fournies à ce sujet par la Patrie et que nous reproduisons plus loin, donnent à l'expédition qui se prépare dans ce port un sens véritable.

Le qu'il y a de certain, c'est que l'opinion publique en France et surtout en Italie, croit de plus en plus à l'intervention de ou de plusieurs puissances catholiques en faveur du pape.

La séance d'avant-hier de l'assemblée nationale de France a présenté qu'un médiocre intérêt. Aucune résolution n'a été prise. Il n'y a eu qu'une première lecture sur plusieurs projets, notamment sur celui qui est destiné à frapper les biens de main-morte d'un impôt de mutation. Le ministre des finances a retiré le projet relatif à un impôt sur le revenu mobilier.

La bourse de Paris a pris quelque ombre du refus qu'a fait la veille le ministre des finances de diminuer l'effectif de l'armée et de la marine. La bourse a bien tort, suivant nous, de voir une pensée de guerre dans cette déclaration. Si nous voulions chercher la pensée du gouvernement français, nous la trouverions, en admettant que nous ne l'ayons pas encore dans l'expédition de Civita-Vecchia faite d'accord avec l'Autriche, et dans les honneurs accordés à un marquis de Normanby par le roi de Sardaigne, nous la trouverions, disons-nous, dans les lignes par lesquelles nous expliquée, dans le *Moniteur universel*, l'envoi du général Pellet à Turin. Il ressort clairement de ces explications que le gouvernement français ne veut pas être accusé par l'Europe de songer sérieusement à une campagne en Lombardie. L'envoi du général Pellet est un acte de courtoisie pour répondre au roi de Piémont.

Les journaux de la presse française, les uns, comme le *Constitutionnel*, y voient une contradiction flagrante avec le vote de vendredi, qui ne peut que nuire encore à l'assemblée dans l'opinion publique, et y exciter une dangereuse fermentation; les autres, comme le *National*, vont au devant du reproche de contradiction, en objectant que l'assemblée a voté l'examen de la question, sans préjuger s'il serait ou non favorable, et qu'elle a conservé le droit de repousser comme d'accepter la proposition.

Le *Journal des Débats*, plus désintéressé peut-être dans le débat, nous semble plus près de la vérité, quand il prétend que la majorité qui repousse une date précise pour la dissolution, préoccupée de la crainte que le mouvement électoral qui suivrait une pareille résolution, n'excite une agitation pareille à celle provoquée par l'élection du président de la république. Elle croirait éloigner ce danger en limitant le nombre des lois organiques à trois; la loi sur le conseil d'Etat, la loi sur la responsabilité du président et la loi électorale, ce qui lui permettrait de se séparer avant le 15 avril, et renverrait les élections aux premiers jours de mai.

Ce moyen terme que le *Journal des Débats* indique comme étant la pensée intime de la majorité, est proposé par un des organes légitimistes, l'*Union*, comme la seule transaction qui permette à l'assemblée de terminer sa mission d'une manière honorable.

Les nouvelles de Rome continuent à ne nous parvenir que fort irrégulièrement. D'après les journaux de Florence et même le *Moniteur universel*, il se confirmerait que le pape a excommunié tous les individus qui ont pris part aux événements de Rome. Nous n'en continuons pas moins à douter de l'existence de cette nouvelle, qui concorderait mal avec les paroles de conciliation et les moyens de douceur que Pie IX veut employer pour ramener ses sujets égarés, avant d'avoir recours aux moyens extrêmes et de réclamer le secours des puissances étrangères.

La venue au jour du saint-père paraît, du reste, marcher à grands pas dans les Etats-romains. Les journaux de Florence, qui sont suspects de partialité en faveur du pape, annoncent que le pape a couronné un mouvement qui aurait eu lieu à Rome contre les démagogues. On en serait venu aux mains, et l'on ne saurait pas encore à qui serait causé l'avantage. Cette nouvelle, qui n'est pas dans un journal romain que par voie indirecte, a besoin de confirmation.

Les débats qui ont eu lieu tant au sénat qu'à la chambre des députés à Madrid, sont extrêmement favorables au règlement de la dette tant intérieure qu'extérieure. On semble être d'accord dans les deux chambres que le honneur castillan exige un règlement prompt et équitable. Il est à espérer que cette dette des porteurs de la dette espagnole ne seront plus déçus dans leurs justes attentes.

Le steamer le *Jupiter* arrivé à Southampton a apporté des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 9 du courant. L'évacuation de

l'amiral Napier a mis à l'ancre dans le Tage le 4 janvier. Après un simulacre de quarantaine, elle a été admise à la libre pratique.

La chambre des députés a nommé une commission de sept membres pour examiner l'exposé financier présenté par le cabinet.

Lord Palmerston a chargé sir Hamilton Seymour, ministre britannique à Lisbonne, de faire savoir au ministre des affaires étrangères du Portugal que le gouvernement anglais a l'intention de proposer au parlement dans la session prochaine un bill pour l'abrogation des lois de navigation, et de savoir si le gouvernement portugais est disposé à faire quelques concessions en échange des avantages que le commerce du Portugal retirera de cette mesure.

Depuis que les journaux hollandais ont parlé de nombreux et intéressants détails sur la découverte de mines d'or dans la Californie, la presse européenne n'a cessé de s'occuper de cette importante découverte. Les journaux hollandais et notamment le *Handelsblad* ont publié différents articles sur les avantages que le commerce des Pays-Bas pourrait recueillir dans ces contrées. Aujourd'hui, le *Handelsblad* revient sur cette question. Il engage nos armateurs, non pas à envoyer en Californie des travailleurs pour y recueillir le sable mêlé d'or, mais à y expédier quelques bâtiments pour y vendre des vivres, outils, vêtements et autres objets de première nécessité pour ceux qui s'y sont rendus dans le but d'y chercher de l'or, et qui, avec toutes leurs richesses, seront exposés à mourir de faim et de soif, et à la privation des objets de première nécessité. La feuille amsterdamoise engage le gouvernement à envoyer sous le plus bref délai un pyroscaphe de l'Etat dans ces parages, où le pavillon national est presque inconnu, et où nos intérêts ne sont représentés par aucun consul ou agent, afin que le commerce y trouve toute la protection dont il a besoin dans ces régions éloignées.

Des lettres de Naples du 24 décembre mandent que par suite des représentations du consul-général néerlandais, M. George Meuricoffre, le gouvernement napolitain a admis les navires néerlandais dans les ports de ce royaume après une quarantaine de 21 jours. On sait que des dispositions antérieures leur défendaient toute entrée dans les ports.

S. M. le roi de Hanovre vient de conférer les insignes de grand croix de l'ordre des Guelphes à M. le baron de Roisin, lieutenant-général au service des Pays-Bas.

Hier au soir a eu lieu une brillante soirée dansante chez Son Exc. le ministre d'Angleterre près la cour des Pays-Bas.

Au premier abord, ces deux faits semblent se contredire. Voyons si cette contradiction est bien réelle. Et puisque chacun fait ses conjectures, faisons aussi les nôtres. Elles reposent, qu'on le remarque bien, non sur des confidences officielles, mais sur des correspondances de Turin, de Gaète, de Milan et de Vienne, émanant des sources les plus élevées et les plus authentiques.

Affaires d'Italie. — Armements de Toulon.

Tel est le titre d'un article que nous trouvons aujourd'hui dans la *Patrie*. On connaît les rapports de ce journal avec les ministres de la république. Quoi qu'il en dise, on est tenté de croire que son langage est bien l'expression de la pensée du gouvernement français. Cette pensée serait double, comme on va le voir :

« On arme à Toulon, on arme plus ou moins, mais enfin on arme »

D'un autre côté, on fait de grands efforts pour donner une réalité au moins apparente à cette fiction, qu'on est convenu d'appeler le congrès de Bruxelles. Ainsi, M. le marquis de Ricci, envoyé par le côté de Turin, est attendu d'un moment à l'autre. Le comte Durini l'accompagnera; à titre consultatif sur les intérêts lombards, mais il ne sera pas accrédité auprès du congrès. L'Autriche ne l'aurait pas permis. Le comte Salvi, chargé de représenter les intérêts vénitiens, aura une position analogue à celle du comte Durini. M. de Gabriac, diplomate extrêmement distingué, autrefois attaché, en qualité de deuxième secrétaire, à l'ambassade française à Vienne, sera dit-on, adjoint à M. de Lagrenée comme premier secrétaire.

Toutes les puissances veulent rétablir le chef de l'église à Rome et assurer son indépendance; toutes tiennent à l'honneur d'y concourir.

Le Portugal et l'Espagne ne peuvent disposer de soldats, tous deux offrirent de l'argent. La Russie et Naples se préparent. La France peut-elle rester inactive?

Le peut-elle surtout en présence de l'attitude de l'Autriche? L'Autriche, on le sait, a soin de faire publier dans les journaux à sa solde, même dans la *Gazette d'Augsbourg*, qu'elle est obligée d'envoyer des renforts à l'armée impériale en marche sur Pesth. Et pendant que ses journaux tiennent ce langage, elle dégarrit la Hongrie, où les affaires peuvent être considérées dès à présent comme terminées, et fait passer en Italie de nombreux régiments, qui viennent se masser sur les frontières du Piémont et du côté des Légations. Elle semble menacer à la fois et Bologne et Turin. Radetzky attend des ordres; il est en mesure de se porter ici ou là.

Dans l'un ou l'autre cas, la France n'a-t-elle pas un rôle à jouer, rôle actif, énergique, non pas précisément hostile, mais, pour nous servir d'une expression récemment mise en circulation dans la polémique, un rôle *préservateur*?

Si c'est la cause du pape que l'on entend servir l'Autriche, si c'est sur Bologne qu'elle dirige ses forces, la France, la fille aînée de l'Eglise, ne saurait permettre qu'on relevât sans elle le trône du successeur de saint Pierre. Elle se placera donc à Civita-Vecchia, et de là elle pesera du poids de son épée dans les délibérations des puissances. Rien ne se fera malgré elle, ou en dehors d'elle.

Si c'est seulement du côté du Piémont que se portent les efforts de l'Autriche, la encore il est nécessaire que la France soit présente; et présente en armes.

On sait quelle est aujourd'hui la situation. Charles-Albert, soit qu'il fasse la guerre, soit qu'il ne la fasse pas, est certain de ne recueillir que des malédictions.

Si, effrayé des chances d'une lutte évidemment disproportionnée, il évite d'engager le combat, la Lombardie demandera vengeance à toute l'Italie. Qui sait alors jusqu'à quels entraînements ne se laissera pas emporter le peuple piémontais, égaré sur ses véritables intérêts, fanatisé par des journaux révolutionnaires, sourd même à la voix de Gioberti, déjà dépassé par les événements? Si, au contraire, Charles-Albert accepte la guerre, n'est-il pas à peu près certain qu'en très-peu de temps, l'armée autrichienne, si nombreuse, si fortement organisée, en aura fini avec l'armée piémontaise? Radetzky ne trouvera-t-il pas facilement le chemin de Turin?

De si sérieuses éventualités pouvaient se réaliser, la France doit être en situation d'y faire face. Si l'armée autrichienne semblait vouloir se maintenir dans Turin, l'armée française aurait une conduite toute tracée, elle devrait, à son tour, se faire une triple position d'attente à Chambéry, à Gènes et à Nice, puis, de là, inviter l'Autriche à se retirer.

Mais, dira-t-on, si l'Autriche ne se retire pas, causera-t-elle la guerre? Ce serait la guerre peut-être si la France n'était pas en mesure, dès aujourd'hui, de faire respecter sa volonté. Ce ne sera pas la guerre si de telles précautions ont été prises. L'Autriche, qui après tout ne veut pas d'une conquête qu'elle ne pourrait pas garder, se retirera de son côté, évacuera le Piémont, en déclarant qu'elle n'a pas attaqué, qu'elle s'est contentée de se défendre. Or, comme elle sera victorieuse, comme elle soutiendra, non sans raison, que ce sont les vaincus qui auront voulu la guerre, c'est aux vaincus qu'elle en fera payer les frais.

Afin que ces frais n'épuisent pas ce malheureux Piémont, déjà à bout de ressources, il sera bon que la France soit là pour faire entendre, d'une façon haute et ferme, la voix de l'humanité. Dans ce cas là, les conférences de Bruxelles pourront avoir leur utilité.

Il est donc d'une bonne politique de se préparer à la fois pour la guerre et pour les négociations diplomatiques.

Quant à la question lombarde proprement dite, a-t-elle quelque chose à attendre de ces doubles préparatifs? Et nous en coûte de le dire, mais nous ne le pensons pas. Une lettre de Milan, que nous avons sous les yeux, lettre écrite par un des adversaires les plus décidés de la domination autrichienne, ne nous permet pas de conserver à cet égard la plus légère espérance. Nous en citerons les dernières lignes :

« La vérité nous apparaît aujourd'hui dans tout son jour; plus d'illusion à se faire, nous sommes de nouveau (et pour combien de temps, hélas!) sous le joug autrichien! Personne ici ne croit plus à la médiation, personne à l'indépendance italienne, ce mot si vague, dont M. Bastide n'a jamais pu ou voulu expliquer le sens. Nos ennemis ne se gênent plus et disent hautement qu'il y a accord entre les puissances pour proclamer que la défaite nous a replacés sous la main de fer de l'Autriche. Une réunion de diplomates aura sans doute lieu à Bruxelles; mais si on y touche à la question lombarde, ce sera pour déclarer qu'elle est aujourd'hui dans la catégorie des faits accomplis. Seulement, il sera demandé, au nom de l'humanité, que les biens et les personnes soient sauvés, et au nom de la liberté, que des institutions libérales nous soient données. Sur ce double point, l'Autriche se montrera magnanime. »

Quand, une fois, nous aurons été bien pressurés au nom de l'axiome *sauvage ex victis!* on nous permettra de garder ce qui nous restera, s'il nous reste quelque chose. Puis il nous sera accordé des assemblées primaires, des élections municipales, ayant pour mission de formuler les vœux de l'indépendance, rien! Quant à moi, et bien que je sois un homme qui a adopté la même résolution, je vais me faire naturaliser Piémontais. De deux maux il faut choisir le moindre!

En présence de ces faits, les hommes qui ont gouverné depuis février et qui font aujourd'hui au gouvernement une guerre si acharnée à propos d'une situation qu'il n'a pas créée et qu'il peut cependant, bien mieux qu'eux, améliorer, devraient, ce nous semble, apporter plus de réserve dans leurs attaques, et de pitié dans leurs récriminations.

Nous trouvons dans les *Tablettes d'une révolution* par un homme d'Etat, publiées par l'Assemblée nationale, les détails suivants sur les tentatives du roi Louis-Philippe pour rallier les partis en France :

« Louis-Philippe avait-il été plus heureux avec le parti démocratique? Incontestablement, oui; en 1830, une fraction considérable des partis républicain et impérialiste s'était rattachée, par intérêt, fatigue ou egoïsme, au nouveau pouvoir; il y avait eu des marches faites ouvertement et plus de sept millions distribués. Louis-Philippe, dans sa longue expérience, n'avait pas acquis une grande estime pour les hommes; il apportait dans la corruption une gracieuse raillerie, comme une bonne fortune d'un roué de Régence. Lorsque, en août 1830, un député écrivait libéral vint se donner corps et âme au nouveau système pour 200 mille francs, le roi remit lui-même au publiciste le portefeuille de billets de banque. Bien entendu, dit le député en prenant le portefeuille, que je conserve mon indépendance. — Cela va sans dire, répondit le roi, toujours votre indépendance. » Mot plein de sens, de raillerie et d'esprit.

Louis-Philippe aimait beaucoup à écrire. S'il n'avait pas une grande élévation dans l'esprit, il possédait une incontestable finesse d'appréciation, et ce mépris dont j'ai parlé, qui dominait tout. La maison d'Orléans avait toujours une prédilection pour la domesticité; elle aimait autour d'elle des esprits obéissants et souples, depuis l'abbé Dubois. Ses mots et ses ordres de commandement se ressentait de cette habitude: devenant le centre de tous les pouvoirs, de toutes les faveurs, de toutes les fortunes, on doit justement penser combien les demandes, les sollicitations venaient de toutes mains. Louis-Philippe était le plus riche possesseur d'autographes sollicités, la chose la plus pressée des vainqueurs de février 1848, était de les faire disparaître... C'était si compromettant! Il avait surtout, je crois, un registre d'une grande curiosité, et le roi, avec le mépris dédaigneux et gentillesse du valet, son aïeul, avait inscrit ces mots: « Liste des drôles qui sont à mon service. » Et parmi ces drôles se trouvaient des noms fort connus des démocrates. N'avons-nous pas eu de ces révélations de la police? »

Nouvelles d'Allemagne.
 VIENNE, 13 JANVIER. — La *Gazette Universelle* d'Autriche annonce que M. le baron Doblhoff, qui vient d'être nommé ministre à La Haye, sera accompagné de M. d'Isfordiak comme secrétaire de légation. M. le comte Caroly est nommé secrétaire de légation à Vienne.

La Gazette de Vienne publie de nouveaux détails sur l'entrée des troupes autrichiennes à Ofen et à Pesth, qui sont dépourvus de tout intérêt. Les Hongrois ont reçu communication des manifestes impériaux que Kossuth avait eu soin de leur enlever.

Par suite du rejet du § 1^{er} de la constitution, les §§ 2 et 3, prenant ensemble le § 1^{er}, sont ainsi conçus : Tous les citoyens sont égaux devant la loi ; la constitution et la loi déterminent de quelle manière on peut acquérir, exercer et perdre les droits de citoyens. Tous les privilèges sont abolis. L'Etat n'accorde ni ne reconnaît la noblesse (Adelsherrschaften). Tous les citoyens sont également admissibles aux fonctions de l'Etat. Les étrangers ne sont admis ni aux fonctions civiles ni à la défense nationale. Le mérite seul a droit aux distinctions et récompenses publiques. Aucune distinction n'est héréditaire.

Le ministre de la guerre a déclaré qu'il était nécessaire d'admettre les étrangers dans la marine de l'Etat.

On écrit de Trieste, 7 janvier, à la Gazette de Vienne, que le pyroscaphe de guerre napolitain le Capri est entré dans ce port, venant de Brindisi. A bord de ce steamer se trouvait le général napolitain Sabadelli qui doit se rendre à Ollmütz pour féliciter l'empereur sur son avènement au trône.

Le troisième transport d'argent en barres pour Vienne a passé à Leipzig le 8. Il se composait de 40 caisses, pesant ensemble plus de 600 quintaux, et ajoutant aux envois qui ont précédé une valeur qui les porte tous ensemble de trois à quatre millions de thalers. En tous cas, cet argent vient d'Angleterre et a rapport à l'affaire de nouvel emprunt autrichien par la maison Rothschild. (Börsenhalle.)

On lit dans le Moniteur de Prusse :

« Les électeurs primaires de la commune du village de Nessin, près de Kolberg, s'étaient adressés à S. M. le roi pour obtenir la solution des doutes qu'avaient élevés en eux des brochures répandues secrètement, et prétendument par ordre de S. M. Ils demandaient dans une adresse, si réellement, comme le disaient ces brochures, S. M. le roi a été contraint par son conseil des ministres à dissoudre l'assemblée convoquée pour concéder la constitution et à octroyer la constitution du 5 décembre ; si S. M. avait l'intention de partager la propriété foncière et d'en faire part à ceux qui n'ont pas de fortune, et si les propriétaires et les fonctionnaires seules s'y opposaient ; enfin, si, d'après la volonté de S. M., ils ne devaient donner, aux prochaines élections, leurs voix qu'à des personnes prises au milieu d'eux, à l'exclusion des propriétaires fonciers ? Les pétitionnaires demandaient une réponse immédiate de S. M. sur ces divers points, de même que l'indication précise de la personne à élire, ajoutant qu'ils n'avaient sous ce rapport une parfaite confiance qu'en S. M. le roi, et promettant d'exécuter tout ce qu'il leur conseillerait. »

S. M. leur a adressé la lettre suivante :

« En réponse à l'adresse du 5 de ce mois, dont les paroles fidèles et conciliantes ont réjoui mon cœur, je déclare : J'ai dissous l'assemblée convoquée pour concéder la constitution suivant le conseil de mes ministres, mais d'après une résolution libre. Personne d'autre ne m'y a contraint, que cette assemblée elle-même, qui n'a pas suivi mon invitation de continuer ses séances à Brandebourg, et qui, par des résolutions illégales, a mis dans le plus grand péril l'Etat et ma maison royale. Je ne pouvais souffrir que l'égarément de ces députés privé plus longtemps le pays des libertés promises, troublât l'ordre et la tranquillité, et portât atteinte à la prospérité de l'industrie et de l'habitant des campagnes. J'ai donc, en dissolvant cette assemblée, et de mon propre mouvement, garanti à mon peuple des libertés et des droits accordés par une constitution. L'examen précis de cette constitution par les assemblées provinciales et les ministres sera réservé, et aura lieu avec la coopération des députés de l'Assemblée nationale. »

Après qu'une constitution régulière sera fondée par là, et que le respect ébranlé qu'on doit à la loi sera rétabli, j'espère en Dieu que le peuple prussien marchera vers une nouvelle gloire et le bonheur le plus parfait, et que les avantages d'un gouvernement réglé, fort et vigilant, se feront sentir à tous les habitants de l'Etat, et particulièrement aux pauvres et aux personnes sans fortune, dont mes efforts tendent à améliorer la position. Mais ceux qui disent que mon intention est de leur faire perdre les libertés qu'ils ont obtenues, et de leur ôter le droit de la justice, que Dieu m'a donnée la sainte mission de maintenir. »

Vous demandez enfin qui vous élirez et enverrez à Berlin comme députés. Je n'ai pas à vous le prescrire, et j'espère que mon brave et fidèle peuple élira de dignes représentants ; mais je ne vous refuserai pas un conseil. Nommez des hommes animés d'un amour véritable pour la patrie, qui méritent une estime sincère par leur conduite honorable et irréprochable, qui aient prouvé par des faits un cœur ardent pour les pauvres, et aient assez de perspicacité et d'énergie pour contribuer à fonder le bonheur et le salut des Prussiens. Choisissez ces hommes où vous les trouverez, que ce soit parmi les propriétaires ou les paysans, parmi les grands ou les petits ; mais gardez-vous de ceux qui vous flattent d'espoirs qu'ils ne pourront remplir, qui sèment le mécontentement et la haine, et répandent des soupçons contre ceux que vous avez toujours crus dignes de confiance. Accédant à votre prière, j'ai écrit de ma propre main cette lettre, que je vous fais parvenir immédiatement, et que je vous permets de publier. »

Berlin, 12 janvier 1849. FRÉDÉRIC-GUILLAUME, DE PRUSSE.

Discussion sur la question autrichienne.

Séance du 13 janvier.

M. Beseler (de Greifswalde). Il y a une unité allemande qui existe à l'idéal, qui embrasse tout ce qui parle la langue allemande ; nous ne pouvons pas, quant à présent, réaliser cette idée d'unité. Car le peuple allemand nous demande de fonder l'Etat fédératif, et nous ne pouvons pas lui donner moins, et l'Autriche ne veut pas accepter la constitution que nous faisons, ce n'est pas notre faute. Combien y a-t-il de Autrichiens qui ne veulent pas, avant tout, l'empire autrichien ? Ceux qui veulent une monarchie compacte, embrassant toutes les provinces slaves, magyares, italiennes, ne peuvent pas vouloir que les provinces austro-allemandes fassent partie de l'empire allemand. Il y a des personnes qui rêvent un empire du centre de l'Europe ; mais ce rêve de Kannitz ne pourra jamais se réaliser. Cet empire du centre, nous n'en voulons pas, et l'Europe ne le souffrirait point. Je crois qu'entre nous et l'Autriche, il peut y avoir un lien, qui ne soit pas seulement international ; cette alliance peut être bâtie sur les bases de l'ancien acte fédéral. Nous ne demandons pas de séparation, quoique peut-être il faille nous soumettre pour quelque temps aux nécessités d'un certain éloignement des esprits que M. le président actuel du conseil saura vaincre les difficultés sans avoir recours à l'art diplomatique. Il faut que nous fassions quelque chose, et c'est l'heure suprême. Si l'Autriche voulait nous empêcher d'accomplir notre œuvre, c'est à nous de rompre les premiers. (Très-bien.)

M. Vogt, qui siège sur les bancs de l'extrême gauche, se prononce contre le programme ministériel. La gauche aussi veut l'unité de l'Allemagne, mais non l'unité prussienne ou autrichienne. Avant de créer l'empereur unifié, il faudrait une alliance avec la France. Les paragraphes 2 et 3 doivent être maintenus dans tous les cas. Il n'est pas vrai que les peuples autrichiens veulent une Autriche unitaire. (Vives dénégations sur tous les bancs.) C'est le ministre d'Ollmütz qui le veut. A cette heure même, de nombreuses adresses arrivent chaque jour à Francfort, exprimant l'adhé-

sion des populations autrichiennes à l'œuvre de la constitution allemande, mais les lettres d'envoi prient de taire les noms des signataires.

M. de Vincke pense que les paragraphes sur l'union personnelle ne peuvent pas être remis en question ; Or, il faut ou que toutes les provinces de l'Autriche entrent dans la fédération, ou que les provinces allemandes de l'Autriche se séparent de celles non-allemandes. L'orateur montre que les deux hypothèses sont impossibles à réaliser. Il attaque surtout M. de Wydenbrugg, dont il met les opinions constitutionnelles en opposition avec son dernier discours semi-républicain. Il se prend ensuite à M. de Schmerling, qui prouverait que la race des diplomates ne s'est pas encore éteinte. Enfin il conclut qu'il faut la confédération avec l'Autriche, ou l'Etat fédératif sans elle. L'Allemagne veut l'Etat fédératif, elle veut aussi une alliance intime avec l'Autriche. M. de Vincke passe à l'examen du discours de M. Vogt ; il évoque des traits de satire de tous côtés, surtout à l'adresse de MM. de Schmerling et de Wurth.

Si M. de Schmerling, dit-il, est resté Autrichien avant tout, quand il était ministre de l'Empire, si M. de Wurth a mis à profit sa position officielle pour venir dire à l'assemblée ce qu'il a su au ministère, je comprends pourquoi l'on n'a plus voulu de membre autrichien dans le sein du cabinet. — Des cris : à l'ordre ! obligent M. de Vincke d'expliquer ses paroles, tant bien que mal. Cet orateur n'a pas été aujourd'hui à la hauteur de sa réputation.

M. de Wurth prononce quelques mots pour défendre sa situation personnelle.

La discussion est close sur la proposition de M. Vénédy ; la séance est suspendue pendant une heure et demie.

A trois heures, la séance est reprise.

M. de Gagern, président du conseil, a la parole. Il est malheureux que, dans cette enceinte, on en ait appelé aux antipathies et aux sympathies. Ce n'est pas de cette manière qu'on peut résoudre cette grande question. On a dit que les négociations que nous désirons ouvrir avec l'Autriche, n'aboutiraient à rien ; mais j'ai l'espérance qu'elles réussiront, surtout avec l'assistance de mon ami, M. de Schmerling, en qui ma confiance n'a pu être ébranlée. Dans les difficultés que l'Autriche devra vaincre, elle doit désirer qu'il y ait à côté d'elle une Allemagne forte et bien organisée, allée avec elle à jamais. On nous dit que pour arriver à un résultat, il aurait fallu faire d'abord table rase en Allemagne. Telle n'est point l'opinion de cette assemblée, ni celle de la nation. Nous voulons un Etat fédératif, un gouvernement fort ; nous nous opposons aux intérêts particuliers des Etats allemands pour faire triompher l'intérêt de la patrie commune ; voilà notre mission. On dit que nous n'avons plus la puissance de la mener à fin ; mais quelle grande que soient les difficultés, ni la nation, ni cette assemblée ne nous manqueraient.

Si je voyais la possibilité de faire entrer l'Autriche dans notre fédération, tous mes efforts tendraient à la réaliser. Mais il ne s'agit pas seulement des §§ 2 et 3, il faudrait changer au moins une vingtaine d'autres paragraphes, pour faire une place à l'Autriche dans notre constitution. L'Autriche ne peut entrer avec toutes ses provinces, c'est clair ; et elle ne veut, elle ne peut pas admettre de séparation entre ses provinces, sans amener sa ruine. Quant à la question du chef de l'empire ; je déclare ici (mais c'est mon opinion purement personnelle) que je suis pour un chef héréditaire. Dès qu'on veut les formes républicaines pour le pouvoir suprême de l'empire ; on ne veut que la continuation de l'ancienne confédération germanique. Je suis persuadé que l'assemblée sera de mon avis, et j'espère que l'instinct de conservation dira aux dynasties qu'elles seraient perdues sans l'unité allemande. Nous y parviendrons d'autant plus facilement, si vous nous donnez l'autorisation demandée ; c'est par là seulement que nous réussirons à empêcher les rivalités continuelles.

M. de Gagern lit un document, venant du cabinet d'Ollmütz, et où l'on trouve l'exposé d'un plan pour combiner quelques conseils de l'empire avec ceux de l'Autriche.

Vous voyez, dit-il, de quelle manière l'Allemagne et l'Autriche peuvent s'appuyer l'une sur l'autre, et comment elles peuvent se défendre contre les ennemis qui les menacent.

M. de Gagern, dont le discours a été plus remarquable par cette éloquence qui part du cœur, que par des idées brillantes ou profondes, finit aux applaudissements bruyants de toute la salle.

M. Ruder, rapporteur de la minorité du comité (laquelle est pour le programme Gagern), renonce à la parole.

M. Giskra, dans un discours de deux heures, a soutenu la proposition de la majorité.

Nouvelles d'Italie.

Les nouvelles de Rome sont du 9 janvier. Les cardinaux Altieri et Ferretti, deux des membres influents du Sacré-Collège, étaient arrivés à Rome depuis quatre jours, venant de Gaète, et porteurs des conditions conciliatrices du pape, entre lesquelles figure une amnistie qui excepte seulement les assassins du ministre Rossi. On prétend que les chefs les plus habiles et les plus politiques du mouvement, entre autres le ministre Starbini, ont répondu qu'il n'était pas en leur pouvoir de faire accepter aux membres des clubs et aux ultra-démocrates ces conditions, quelque raisonnables qu'elles fussent, sans l'appui d'une force militaire marchant au nom du pape.

Le pape était toujours à Gaète le 4 janvier. Dans une réponse qu'il a faite à la cour des comptes du royaume de Naples, qui était venue lui présenter son hommage, on a remarqué une phrase où il exprime la confiance et presque la certitude de voir bientôt finir l'état de choses qui le tient éloigné de Rome. Il a terminé son allocution par ces paroles de l'Evangile : « Rejoignez et il vous sera ouvert. » D'où l'on a conclu qu'il pensait à se présenter bientôt au seuil de ses Etats.

La présence des deux cardinaux a déterminé la démission du prince Corsini et de toute la municipalité romaine, ainsi que le départ pour Gaète d'une députation des curés de toutes les paroisses de Rome. Les meneurs font courir le bruit que le pape a lancé une excommunication contre ses peuples. Ce dernier recours à la calomnie ne produit aucun effet. Le caractère généreux de Pie IX est trop connu pour qu'on y ajoute foi. (Débats.)

La Démocratie pacifique, qui est généralement assez bien informée sur les affaires d'Italie, mais qui les présente toujours sous l'aspect le plus favorable au parti révolutionnaire, avec lequel elle sympathise, publie aujourd'hui le résumé suivant qui, de sa part, est assez significatif :

« Après la junte provisoire de Rome, le conseil municipal a donné sa démission. Le ministre a convoqué le comité des districts de Rome pour procéder à son remplacement. Il est certain, quoi qu'en disent les journaux romains, que le peuple des Etats pontificaux se trouve quelque peu dépayés en se trouvant ainsi lancé en pleine république ; l'éducation n'est pas encore faite, mais elle peut se faire rapidement si les monarchies voisines respectent la liberté du peuple romain. »

Le proclamation d'une constitution a été reçue à Ancône au milieu de vives acclamations.

Le 5 janvier, une députation du collège des curés de Rome est partie pour Gaète, afin d'offrir leurs hommages au saint-père.

La commission provisoire de gouvernement vient de rendre un décret qui abolit les substitutions et toutes autres entraves à la libre circulation des biens. Les substitutions ouvertes sont maintenues, mais les biens de viengnant libres entre les mains de ceux qui les ont recueillis. Une autre

décret dispense les créanciers hypothécaires de l'obligation de renouveler au bout de dix ans leurs inscriptions.

Les Autrichiens continuent leurs préparatifs militaires dans la Lombardie. Des troupes autrichiennes se concentrent à Plaisance, à Modène, à Ferrare.

La Gazette piémontaise, journal officiel, public, sous la date de Turin 9 janvier, les lignes suivantes :

« La commission des duchés de Parme, Plaisance, Modène, Reggio et Guastalla avait envoyé une adresse au ministre pour le prier d'autoriser les états de Parme et de Modène à envoyer à l'ambassade sarde à Bruxelles un député qui serait accrédité par le gouvernement du roi, pour donner à l'ambassade tous les renseignements et éclaircissements dont elle pourrait avoir besoin relativement aux duchés, lorsque les conférences sur les affaires d'Italie s'ouvriraient. Le 3 courant, cette adresse a été remise par une députation au ministre des affaires étrangères qui l'a favorablement accueillie et a déclaré qu'il la prenait en considération. »

Le 5 courant, le roi a nommé le comte Louis Sanvitali, membre de la députation, représentant des duchés de Parme, Plaisance, Modène, Reggio et Guastalla, auprès de l'ambassadeur sarde à Bruxelles. »

Nouvelles d'Angleterre.

LONDRES, 16 JANVIER. — Depuis que la réforme financière est à l'ordre du jour, chaque jour voit surgir un nouveau plan. Après celui de l'association réformiste de Liverpool qui a donné le signal de l'agitation, nous avons eu le plan de M. Cobden, puis celui de M. Mac Gregor. C'est le tour aujourd'hui de M. Buckingham.

M. Buckingham qui a pris une part active aux travaux du congrès des amis de la paix à Bruxelles, au mois de septembre dernier, est un des hommes qui ont le plus d'originalité et d'esprit d'initiative. Il joint à ces qualités un grand savoir et beaucoup d'expérience. Mais ces avantages personnels ne feront pas passer par dessus l'excentricité de son grand projet de réforme financière, et il est douteux qu'on le considère autrement que comme le fruit d'une imagination par trop déréglée dans ses illusions.

M. Buckingham tranché dans le vif : il veut d'abord substituer d'une manière absolue l'impôt direct sur les propriétés et les revenus à l'impôt indirect. Il supprime donc tous les droits de douane et d'accise.

Il veut arriver à la suppression de l'armée de terre et de la marine militaire, pour rendre inutiles ces deux services si coûteux ; il propose, ainsi que l'a fait M. Francisque Bouvet, à l'assemblée nationale de France, l'institution d'un congrès international permanent, tribunal suprême qui déciderait toutes les questions dont on a recherché jusqu'ici la solution par la voie des armes.

Il propose ensuite l'émancipation complète de toutes les colonies britanniques l'Inde comprise ; les colonies gagneront à cette émancipation et le commerce britannique y gagnera plus encore, et le trésor public sera délivré de la coûteuse obligation de pourvoir à leur défense.

Enfin la plus grande source d'économie que propose M. Buckingham est empruntée au tectotalisme. Il invite le peuple britannique à s'abstenir de l'usage de toute liqueur énivrante et il engage la reine à donner l'exemple en faisant disparaître des palais royaux toutes boissons de ce genre. M. Buckingham évalue à plus de 300 millions par an la somme qu'il pense annuellement enra en quelques années à mortifier la dette et employer ses ressources à donner un nouveau développement à son commerce, à son industrie, à ses travaux agricoles, à l'amélioration du sort des classes inférieures, à l'éducation des enfants des pauvres, à la création d'institutions de refuge pour la vieillesse, etc.

M. Buckingham recommande instamment l'adoption de ses idées à M. Cobden et aux autres citoyens qui s'occupent de la question de la réforme financière.

Les lords ont tenu un conseil privé au château de Windsor. Le prince Albert, les membres du cabinet et les grands officiers de la couronne assistaient à ce conseil. Sir Fr. Thornhill a été admis au baise-main comme premier lord de l'amirauté et a pris place au conseil.

A l'issue du conseil la reine a reçu en audience particulière le marquis de Lansdowne et lord John Russell.

Hier, dans un meeting tenu à Londres et auquel assistaient Feargus O'Connell et autres chefs du parti chartiste, il a été décidé que l'agitation chartiste serait reprise et ne cesserait que lorsque la charte serait devenue enfin la loi du pays.

Dimanche, la femme d'un pauvre cordonnier de Rochester-Row, à Londres, a mis au monde cinq enfants bien conformés, mais qui n'ont vécu que quelques instants ; la mère est âgée de 23 ans.

L'association réformiste de Westminster dans un meeting qu'elle a tenu hier, a décidé d'adhérer aux résolutions adoptées dans le meeting général de Manchester du 10 courant, en faveur de la réforme financière.

La question de la suppression du poste de lord-lieutenant d'Irlande sera portée au parlement dans le courant de la session qui s'ouvrira le 1^{er} février.

TELEGRAPHE ÉLECTRIQUE SOUS-MARIN.

Les journaux anglais rendent compte d'une expérience intéressante qui aura lieu à Folkstone, et approuve la possibilité de mettre en communication la France et l'Angleterre par un fil électrique jeté à travers la Manche.

Voici le compte-rendu de l'expérience faite à Folkstone le 13. « Si jamais la science moderne parvient, dans ses hardis essais, à jeter un fil électrique à travers la Manche, il est probable que c'est à la compagnie anglaise des chemins de fer du Sud, la plus rapprochée des côtes de France, qu'appartiendra l'honneur et le profit de cette entreprise. Il est peut-être trop tôt pour parler de réunir la France à l'Angleterre par un télégraphe électrique, lorsque, à l'heure qu'il est, le chemin de fer entre Paris et Calais ou Boulogne n'est pas encore muni de cet indispensable appendice de tout chemin de fer. »

Pour le moment, tout ce qu'on gagnera de temps par l'établissement d'un fil électrique sous-marin à travers le Pas-de-Calais, mesurant les deux heures qu'occupe le voyage par mer, avantage qui paie à peine la difficulté et les frais de l'entreprise. Quelque chose cependant vient d'être fait hier pour démontrer qu'on peut conduire un fil électrique à travers le canal. Les directeurs de la compagnie anglaise du Sud ont de leur côté prouvé que ce projet a sérieusement occupé leur attention.

Hier donc des essais ont été faits dans le port de Folkstone, sous la direction de M. Walker, surintendant de la compagnie, et à bord du bateau à vapeur la Princess-Clémentine, appartenant à la compagnie. On avait eu d'abord l'intention, si la mer eût été calme, d'emporter le fil sur le bateau à vapeur jusqu'à la distance de deux milles ; mais une forte brise étant levée dans la nuit, et ayant rendu la manœuvre des la

tin, on a pensé avec raison que le roulis et le langage du bateau pourraient endommager le fil, et qu'il serait peut-être impossible de maintenir l'appareil et les aiguilles tout droits. On a donc transporté dans un petit canot un fil de deux milles de long, et on l'a plongé dans la mer, en commençant le long du port et de la jetée.

Un bout du fil a été mis en contact avec l'appareil télégraphique à bord du bateau à vapeur, et l'autre bout avec le fil électrique communiquant avec Londres. Tous ces arrangements complétés, le télégraphe a été mis, vers midi et demi, en communication avec Londres. M. Walker a transmis à M. Mac-Grégor, président de la compagnie du Sud, l'avis que l'essai avait complètement réussi. Une communication particulière a été transmise ensuite de Londres à M. Walker, qui se trouvait à bord du bâtiment, et les deux communications ont passé dans les deux milles du fil étendu dans le port et dans la mer. Pendant trois ou quatre heures, une correspondance continue a été entretenue entre le bateau à vapeur la Princesse-Clémentine et les stations de chemins de fer à Londres, à Ashford et à Tunbridge.

Les cloches des bureaux des télégraphes électriques à Tunbridge et au pont de Londres ont été vigoureusement mises en branle par l'appareil télégraphique à bord de la Princesse-Clémentine, et il n'a pas été plus difficile de faire des signaux avec le fil sous-marin qu'avec le fil télégraphique sur la terre ferme.

La longueur totale du fil métallique employé dans cet essai était de 3,800 yards (à peu près autant de mètres); il a été fait conformément aux indications de M. Walker, de manière à obvier aux inconvénients qui résultent du passage du fil non-seulement dans l'eau, mais encore à travers les matières terreuses, et qui font qu'une portion du courant électrique s'échappe dans la terre, la grosseur du fil étant le n. 16 du fil de cuivre, couvert de gutta-percha, le fil avait un quart de pouce anglais de diamètre.

Quant à la possibilité d'établir une communication entre les deux rives de la Manche, elle doit être mise hors de doute, car on ne voit pas pourquoi l'expérience qui a réussi sur un fil long de 2 milles ne réussirait pas sur un fil de 30 milles. Il faudra seulement déterminer quel fil métallique conviendrait le mieux à employer, et si on doit se servir de fils nus ou de fils enveloppés de gutta-percha. On a essayé de faire un fil métallique à l'aide de gutta-percha à Stratham, le résultat de cette substance pour isoler complètement le fil métallique, car elle est un mauvais conducteur.

La plus grande difficulté sera probablement non pas d'établir une communication, mais de la maintenir et de la garantir contre les accidents tels, par exemple, qu'un coup de dent de quelque gros poisson de mer, ou d'un coup d'ancre de quelque navire. Pour parer à ces accidents, M. Walker propose de faire passer d'un port à l'autre, de Douvres à Calais, ou de Folkestone à Boulogne, deux ou trois fils métalliques à certaine distance l'un de l'autre; il serait en effet peu probable qu'un accident arrivât à la fois à tous.

Au reste, si un des fils métalliques venait à être endommagé par quelque accident, la compagnie du Sud dispose d'un nombre tellement considérable de bateaux à vapeur de toute dimension, que l'accident pourrait être réparé dans le plus bref délai. Quant nous songeons qu'en rattachant par l'établissement d'un télégraphe électrique les deux plus grandes capitales de l'Europe, sans que la Grande-Bretagne perde rien de la force de sa position insulaire, nous pouvons nous attendre avec quelque confiance au succès prochain et définitif des essais tentés par les hommes de la science.

Nouvelles de l'Inde.

La malle des Indes orientales a apporté des nouvelles importantes; elles annoncent:

1. La défaite des troupes indiennes et le renversement de l'autorité anglaise au Peshawar;
2. La déroute d'une partie de l'armée de Moulraj dans une sortie contre le camp anglais;
3. La découverte d'une conspiration à Calcutta, ayant pour but de massacrer tous les Européens, et d'introniser un empereur indien dépendu toutes les possessions de la Couronne.

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 10 JANVIER. — Le sénat a rejeté hier à une très-forte majorité l'amendement proposé par le général Pavia. Dans la séance d'aujourd'hui, le sénateur Collado a développé de longues considérations à l'appui de son amendement relatif à l'administration financière du pays. Le ministre des finances a répondu et l'amendement de M. Collado a été rejeté à une forte majorité.

M. Cabello, membre de la minorité progressiste du sénat, parlait, au départ du courrier, contre le projet d'adresse. MM. Luján et Alcalá Galiano sont inscrits pour parler contre le projet.

BARCELONE, 6 JANVIER. — Le gros de la faction et ses principaux chefs sont dans le district de Santa Coloma, et l'on pense que c'est là même, que le général Cuchea se propose d'opérer le plus activement. Il serait donc possible qu'avant longtemps il y ait quelque affaire importante, à moins qu'encore une fois, les matines, malgré leurs fanfaronnades, n'évitent une rencontre. — Le bruit court que les garnisons d'Hostalrich et de Gironne réunies, ont eu une action sanglante avec les bandes de Marçal et de Cabrera dans les environs de Vidreras. (International du 13 janvier.)

Nouvelles de France.

PARIS, 16 JANVIER. — L'ordre du jour est hier par le cabinet fait aujourd'hui l'objet de toutes les conversations au palais législatif. La lutte publique doit, dit-on, s'engager de nouveau dans la séance de vendredi, et c'est à cette date que l'on fixe la solution de la question ministérielle. Le choix des commissaires chargés de faire un rapport définitif sur la proposition Râteau, n'est pas encore arrêté, et il paraît, le sujet de nouveaux dissentiments entre le président et le ministère.

C'est samedi que le gouvernement doit présenter à l'Assemblée nationale des noms parmi lesquels elle aura à choisir le vice-président de la République. Les bruits les plus divers circulent à ce sujet. On ne sait rien de bien positif sur la candidature de M. Oudin-Barrot. On affirme, d'un côté, qu'il sera porté sur la liste officielle, on le nie de l'autre. Si nous sommes bien informés, un grand journal qui annonçait que M. Abatucci ferait partie des trois candidats, a été induit en erreur.

On ne sait encore rien de précis sur la signification ou la portée des mesures d'armement qui s'exécutent à Toulon. Il serait fort possible que sans avoir d'intention arrêtée pour le moment, le gouvernement français voulait seulement se tenir prêt toute éventualité.

Or, comme on peut dire, sans se compromettre beaucoup dans ses assertions, que parmi ces éventualités se trouve une intervention de la France dans les affaires de Rome, et aujourd'hui des préparatifs, d'ailleurs annoncés depuis longtemps, par diverses voix, n'ont rien qui doive nous étonner beaucoup.

Il n'est pas besoin d'insister par conséquent avant d'être mieux renseignés à cet égard, sur les diverses rumeurs qui circulent: les uns donnent pour alliés à la France, l'Autriche et Naples, voire même l'Angleterre; les autres, au contraire, opposent la France à l'Autriche, en prétendant que la mission des troupes envoyées à Civita-Vecchia par notre gouvernement n'a pour but que de surveiller les Autrichiens et d'empêcher leur entrée dans les Légations.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'opinion publique en France, et surtout en Italie, croit de plus en plus à une intervention de la part d'une ou plusieurs des puissances catholiques. Ainsi, nous lisons dans le sixième bulletin de Gaëte, publié à Rome, sous la date de Gaëte, le 2 janvier:

« Le bruit court ici depuis le 24 décembre que la résolution a été prise par le conseil des ministres de la république française, d'agir de concert avec l'Autriche et Naples pour remettre le pape en possession de son pouvoir temporel. Les trois puissances susdites enverraient leurs troupes tenir garnison à Rome, à commencer par la France, qui se chargerait tout d'abord de l'expédition. »

« On assure que le saint-père a reçu une lettre du président de la république qui lui annonce tout cela. On ajoute que la chose se fait d'accord avec toutes les puissances de l'Europe, et surtout avec l'Angleterre qui veut qu'à tout prix le souverain-pontife soit maintenu dans son domaine temporel. »

— Nous lisons dans une de nos correspondances:

« Un ministre démentait hier les bruits qui ont été expliqués par une expédition en faveur du pape les préparatifs maritimes des derniers jours. Suivant M. de Tracy, les ordres, donnés à Toulon, n'étaient pas en d'autre objet que de surveiller les mouvements des troupes autrichiennes, et de les empêcher de passer dans les Légations. »

« D'un autre côté, on assurait aujourd'hui, à l'entrée en séance, que si le ministère n'avait pas encore le but réel des armements ordonnés, c'est qu'il n'avait pas encore consulté l'Assemblée sur leur convenance. Des communications devraient être faites très-prochainement à ce sujet. »

— Nous lisons, d'autre part, dans la Presse:

« La nouvelle répandue hier sur l'ordre de départ donné à un corps de 8 à 10 mille hommes pour Civita-Vecchia était prématurée. Le ministère de la marine avait seulement envoyé à Toulon l'avis de préparatifs à faire; par les bateaux à vapeur de l'Etat, afin qu'ils fussent approvisionnés pour une éventualité possible. Rien de plus n'avait encore été ordonné ce soir. Quant à l'expédition, plusieurs membres du cabinet la désirent, et elle est très-certainement en question. »

— Le bruit a couru, dit l'Événement, que Mgr. l'archevêque de Paris allait partir pour Gaëte, chargé d'une mission du gouvernement.

— L'Union dit savoir que l'Espagne a, la première, manifesté l'intention de venir au secours du Saint-Père, et que c'est sur la proposition du cabinet de Madrid qu'une expédition a été décidée.

— M. Liechtenberger a été nommé hier président, et M. Pierre Bonaparte, secrétaire de la commission chargée de l'examen des propositions relatives soit à la convocation de l'Assemblée législative, soit à la modification du décret du 15 décembre, concernant les lois organiques. Ces choix sont significatifs.

— On lit dans l'Assemblée nationale:

Il faut qu'il se prépare quelque chose de nouveau dans le camp démocratique pour que les journaux de la Montagne redoublent de rage et de fureur. Fouché disait au premier consul Bonaparte: « Quand vous voudrez savoir si un parti prépare un complot, regardez les journaux de la Montagne, tout en se disant des injures, disent assez haut leurs desseins pervers contre la société. »

— Le National publie l'article suivant sur les armements maritimes:

« Une expédition se prépare à Toulon. On dit hautement qu'elle doit être dirigée sur les côtes d'Italie: l'Assemblée jugera sans doute utile d'interpeller le ministère à ce sujet. Il s'agit, en effet, de savoir si les troupes de débarquement que porte la flotte sont destinées à agir en vue de maintenir contre les Autrichiens le principe de la neutralité du territoire romain, ou bien, au contraire, si on les envoie porter secours au pape, afin de rétablir, contre le vœu du peuple, sur son trône temporel. Des explications promptes et catégoriques sont devenues nécessaires, et au défaut de l'Assemblée, nous injurierions les organes du gouvernement à défaut du pays les éclaircissements qu'il est en droit d'exiger. »

— On lit dans le Moniteur universel:

« Plusieurs journaux, en parlant d'une mission en Sardaigne qui serait confiée à M. le général Pelet, supposent à cette mission un caractère et une portée qu'elle n'a pas. »

« Nous nous empressons de rétablir les faits sur leur véritable jour. Lors de l'élection de M. Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République française, le roi de Sardaigne a envoyé à Paris un agent spécial pour adresser ses félicitations au président. Il n'y a donc dans le voyage à Turin d'une personne chargée de remercier S. M. Charles-Albert au nom du président de la République française, qu'un acte de courtoisie, conforme aux traditions internationales. »

— Voici les principaux passages du discours prononcé par M. de Lamartine dans le septième bureau, en faveur de la dissolution de l'Assemblée.

M. de Lamartine a d'abord développé cette pensée, qu'il ne s'agissait pas de la lettre, mais de l'esprit du mandat confié à l'Assemblée. Les membres étaient des hommes à leur tour députés. Il a analysé rapidement, ensuite, les situations respectives de l'Assemblée, du pouvoir exécutif, du ministère, de l'opinion publique. Puis, il a continué ainsi:

« Je ne suis pas suspect de défiance et de mépris envers l'Assemblée nationale. Jamais comme aujourd'hui la convocation de cette assemblée m'a été, à moi-même, plus agréable. Une république nationale et modérée, de sources, de soupçons, d'insécurité pendant que nous luttons trois mois contre les partis qui voudraient une république dictatoriale, conventionnelle ou d'empire: l'Assemblée nationale? ou le salut du pays et de l'Europe, c'est pour moi la même chose, le même mot! Et si, depuis, entre moi et cette assemblée, il y a eu des ombres, des malentendus, des malveillances, ce n'est pas l'Assemblée que j'en accuse; c'est moi seul. C'est moi qui ai volontairement créé cette obliquité entre l'Assemblée et moi-même, et qui ai systématiquement mérité, en cours son impopularité. L'histoire aura peut-être un jour à me servir que lui plaise, selon le beau mot de Mirabeau. Je ne me plains pas, et je vénérerai à jamais la mémoire de cette assemblée. Cherchez ici et là, en vous trompant quelquefois, les prétendus sauveurs de la société! Les véritables sauveurs, c'est vous! »

Ceci, nous dit assez que je démentais cette assemblée de perpétuer deux ou trois ans s'il était possible, qu'elle fut le long parlement de Londres, la convention pacifique et non sanglante de la seconde république. Je l'ai espéré longtemps. Il y a un mois, je l'espérais encore. J'emettais avec énergie ces idées devant plusieurs d'entre vous. Je les exprimais

avec une telle vigueur de conviction et de desirs, qu'ils notaient devant moi mes paroles pour les représenter au pied de la tribune, la jour où il faudrait défendre notre continuation d'existence contre des pétitions qui n'ont pas le droit de nous rien reprocher et qui devraient nous bénir, si ceux qui les soumettent avaient la moitié du patriotisme avec lequel nous les avons sautés!

« J'avoue que vendredi dernier encore, en écoutant M. Barrot, irrité sans doute par des interpellations de colère et des murmures, en l'entendant adresser à cette assemblée des sommations dont je ne doute pas que la chaleur d'un débat nocturne n'ait égaré les formes dans la bouche d'un homme si parlementaire, si respectueux pour les assemblées, si convenable et si bienveillant envers ses collègues, j'avoue, dis-je, que j'ai été sur le point de monter après lui, et de dire: Non, nous ne nous dissolvons pas plus devant un discours que devant une baïonnette et une émeute! Mais j'ai compris que M. Barrot disait au delà de sa pensée, et je n'ai pas voulu rendre le cœur responsable des expressions. »

« Voilà mes sentiments sur l'Assemblée. Une admiration et une reconnaissance qui vont en moi jusqu'au fanatisme, une véritable passion de la faire durer. Et cependant aujourd'hui je sens avec tristesse, mais je sens avec force, qu'elle doit fixer elle-même un terme à son existence. »

« On me demande pourquoi? Parce que le dernier mois qu'elle vient de vivre lui a enlevé deux ans de vitalité, elle ne vit plus de toute sa vie. Je l'ai analysé en deux mois. »

« La vie d'un corps politique, c'est son inviolabilité et sa dignité. Elle a perdu quelque chose de son inviolabilité le 10 décembre. Elle a perdu quelque chose de sa dignité le 12 janvier, au discours de M. Barrot. »

« Le 10 décembre, le pays a donné un éclatant désaveu à la candidature trop collective, trop officielle, trop peu impartiale qu'elle avait faite à un de ses membres, le général Cavaignac. Elle s'était compromise, elle avait imprudemment permis que le gouvernement s'engageât, se compromît au delà des convenances et du droit par ses influences directes et indirectes, qu'elle avait pour elle, et qu'elle avait pour elle, les courriers suspendus. Elle a répondu à ce patronage impolitique de l'Assemblée, impolitique parce qu'il était partial, il y a répondu par un autre nom. De ce jour l'inviolabilité morale de l'Assemblée a été atteinte. Elle est tombée, par sa faute, faute bien funeste, en minorité affichée devant le pays. Je ne tire pas les conséquences, tirez-les vous-mêmes. »

« Enfin, le 12 janvier, elle a entendu un ministre du pouvoir exécutif lui dire durement: votre temps est fait! Et le lendemain, ce ministre n'est pas tombé devant elle! Et il ne pouvait pas être pas tomber, car il n'eût pas été remplacé dans des conditions de concours, avec le pouvoir exécutif. De ce moment, la dignité de l'Assemblée a été atteinte aussi. »

« Sans inviolabilité, sans dignité complètes pouvons-nous vivre? Vivre, utilement? Non: qu'avons-nous donc à faire? Une de ces deux choses seulement, messieurs: ou nous révolter contre le ministère et le renverser en retrouvant derrière le pouvoir exécutif, ou bien nous retirer et faire appel au pays. »

« Nous révolter et renverser le ministère? C'est, s'il est fait, pour l'amour-propre, mais c'est compromettant pour le pays. La sagesse et le vrai patriotisme nous disent: N'agitez pas un établissement national et mal affermi encore; sacrifiez votre ressentiment à la patrie. Retirez-vous à propos. Interrogez la France dans le calme. Ne la poussez pas aux impatiences, et souvenez-vous d'un mot que j'ai adressé le 20 avril à ceux qui voulaient violenter l'élection comme on vous conseille aujourd'hui de violenter Popinot: « Donnez aux électeurs la liberté et ils vous renverront la République! »

« Laissez-moi ajouter un mot que me disait hier soir, cher moi, un des diplomates et des hommes d'Etat les plus consommés et les plus expérimentés de l'Europe, le vieux et spirituel ministre de la marine, M. de Montgautier, qu'en pensez-vous? Croyez-vous qu'il soit bon ou funeste à la République de faire appel en ce moment ou plus tard à l'élection? Voici sa réponse. Je n'y change rien et je la livre à vos méditations: « Si vous faites les élections à présent, elles se feront sous l'empire de l'espérance déçue. Si vous les ajournez longtemps, elles se feront sous l'empire des espérances déçues? Lequel vaut le mieux pour la République et pour le président? »

« Je ne doute pas que vous ne répondiez, comme moi, Messieurs, il vaut mieux attendre. Mais attendez-vous à ce que l'Assemblée nationale, qui se réunira le 15 février prochain, se réunisse à une date et à un jour fixe. C'est impossible, elle est dérangée pour le pays. Mais qu'elle déclare qu'elle ne fera plus qu'une ou deux lois organiques pour sceller sa constitution, et qu'elle ne perde pas un jour pour les discuter. »

« Voilà mon avis. Je suis prêt à le développer plus explicitement contre tout le monde à la tribune. »

La France aussi aura sa part du mouvement d'émigration pour la côte ouest d'Amérique.

Depuis deux jours, on voit sur les murs de Paris une grande affiche rose indiquant que le navire la Marie, en charge pour la Californie, partira du Havre le 15 février prochain, et prendra des passagers.

On annonce aussi qu'il se forme, sur la place du Havre, une société mutuelle pour l'exploitation des mines d'or de la Californie, sous le titre de *Cardovans harrise*.

Enfin M. Colette Quenouille, négociant à Dieppe, a ouvert une souscription d'actions au capital de 100,000 fr., pour armer un petit navire et l'expédier en Californie à la recherche de l'or, et à bord duquel seront embarqués vingt quatre hommes, tant marins que travailleurs. Le voyage est calculé à une durée de douze mois. La cargaison du pavillon à mettre à bord est de 60 à 65,000 fr.

Mlle Blanc, fille du prisonnier de Vincennes, a été arrêtée hier comme prévenue d'avoir facilité l'évasion de deux détenus de juin, les sieurs Lacambre et Barthélémy.

VIE DE FRANKLIN A L'USAGE DE TOUT LE MONDE.

PAR M. LACROIX, DE LA SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET ZOOLOGIQUE. PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE IV. Croÿance philosophique de Franklin. — Son dit de la vertu. — Son gébra morale. — Le perfectionnement de sa conduite.

« Élisant la Bible, et dans la Bible le livre des proverbes de Franklin y avait vu: *La langue vit et dans la main droite et la forme dans la main gauche.* Lorsqu'il examina mieux l'ordre du monde, qu'il aperçut les conditions auxquelles l'homme pouvait conserver sa santé et y procéder le bonheur, il comprit toute la sagesse de ce proverbe. Il pensa qu'il dépendait en effet de lui de vivre longtemps et de devenir riche. Que fallait-il pour cela? Se conformer aux lois naturelles et morales données par Dieu à l'homme. »

L'univers est un ensemble de lois. Dans les astres qui gravitent autour des millions de siècles dans l'espace infini, en suivant les puissantes impulsions et les attractions inviolables que leur a communiqués le premier auteur des choses, jusqu'aux insectes qui s'agitent pendant quelques minutes autour d'une feuille d'arbre, tous les corps de tous les êtres obéissent à des lois. Ces lois admirables, conçues par l'intelligence de Dieu, réalisées par sa bonté, entretenues par sa justice, ont introduit le mouvement avec toute sa perfection, répandu la vie avec toute sa conservation, l'ordre avec toute son harmonie, dans l'immense univers. Placé au milieu, mais non au-dessus d'elle, fait pour les comprendre, mais non

